

Communiqué de l'Union Lex Orandi à propos de la nomination de Mgr Ulrich à Paris

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 27 avril 2022



[Communiqué de l'Union Lex Orandi](#) à propos de la nomination de Mgr Ulrich à Paris :

Le Saint Siège vient d'annoncer la nomination de Monseigneur Ulrich, Archevêque de Lille, au siège de l'archevêché de Paris, qui était vacant depuis la démission de Monseigneur Aupetit. L'Union Lex Orandi, et les mouvements parisiens qui lui sont affiliés, présentent ses vœux au nouvel archevêque, et souhaitent qu'il apporte très rapidement des solutions aux difficultés que rencontrent à Paris les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle.

Rappelons que Monseigneur Aupetit s'est illustré dans son application du Motu Proprio Traditionis Custodes par la suppression de plusieurs lieux de cultes. Il a également refusé de recevoir les représentants des groupes de fidèles de la capitale, comme il avait refusé depuis son installation de recevoir les supérieurs des instituts Ecclesia Dei, dont l'apostolat ne peut s'exercer que dans une quasi clandestinité dans le diocèse. Il a en outre pris des mesures contestables suite à la polémique provoquée par une certaine presse visant la célébration des cérémonies de Pâques à l'église Saint Eugène-Sainte Cécile en 2021.

Les fidèles parisiens attachés à la liturgie traditionnelle, de même que des prêtres du diocèse qui souhaitent pouvoir la célébrer, espèrent vivement que Monseigneur Ulrich se montrera pour eux un pasteur plus attentif et bienveillant. Ils souhaitent en particulier ne pas être considérés comme des catholiques de seconde zone, mais au contraire apporter à la vie du diocèse toute la force de leur attachement à l'église.

L'Union Lex Orandi souhaite recevoir du nouvel archevêque de Paris l'assurance que l'usage de la liturgie traditionnelle sera garanti aux fidèles qui y sont attachés, par des mesures respectueuses de leur conscience et sans aucune restriction quant au bénéfice de la liturgie de 1962 pour tous les sacrements sans exception. Sur cette base, l'Union encourage les organisations de fidèles de Paris à entamer avec leur nouvel archevêque un dialogue qu'elle espère fructueux, car il va de soi que les fidèles ne peuvent pas

dialoguer sous la menace d'être privés de tout ce qui fait leur bien spirituel.